

Rapport annuel 2003 • 2004

COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES



Décroche
tes **rêves**

Québec 

Rapport annuel 2003 • 2004

COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2004—04-00696

ISBN 2-550-43495-1
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004

MOT DU PRÉSIDENT

Le Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) poursuivait, en 2003-2004, sa cinquième année complète de fonctionnement. Durant celle-ci, les membres ont tenu dix réunions mensuelles consacrées en bonne partie à l'évaluation du matériel didactique qui leur a été soumis. Ils ont également consacré une partie appréciable de ce temps à étudier la possibilité d'évaluer le matériel didactique réalisé sur support numérique et de le soumettre à l'approbation du ministre.

En conformité avec le premier volet de son mandat, le CERD a procédé à l'évaluation de trente et un ensembles didactiques qui lui ont été soumis au cours de l'année 2003-2004, soit dix-neuf ensembles de base, tous destinés au primaire, et douze ouvrages de référence d'usage courant. De ce nombre, seulement quatre ouvrages de référence ont été recommandés sans conditions : une grammaire, deux dictionnaires et une bible. Par ailleurs, vingt-quatre ensembles ont été recommandés au ministre sous réserve de modifications obligatoires, soit dix-huit ensembles didactiques de base, trois grammaires, deux bibles et un dictionnaire. Finalement, les membres du CERD ont estimé à l'unanimité qu'il ne fallait pas recommander l'approbation des trois autres ensembles, c'est-à-dire un des ensembles de base, une grammaire et un dictionnaire.

Tel qu'il avait été annoncé dans le précédent rapport annuel, les membres du CERD se sont interrogés, au cours de l'année 2003-2004, sur la place des outils numériques parmi le matériel didactique et sur les conséquences qu'un tel élargissement pourrait entraîner sur les modalités d'évaluation. Cette question avait déjà été soulevée dans un

avis sur les fonctions et la situation du matériel didactique remis au ministre en juillet 2002, et le CERD sentait une certaine urgence à débroussailler et à approfondir les différentes facettes de ce dossier. Les membres y ont ainsi consacré près de la moitié de leur temps de réunion et ont, de plus, rencontré des experts sur la question, des représentants d'éditeurs de manuels et de logiciels ainsi que divers acteurs du milieu scolaire. Bien que le CERD n'ait pu finaliser cet avis avant l'été, il a toutefois remis au ministre, en juin 2004, un rapport provisoire dans lequel il faisait état des recommandations sur lesquelles il y avait consensus, et il s'est engagé à déposer l'avis complet à l'automne 2004. Les membres du CERD s'estiment heureux d'avoir pu compter sur la collaboration de M. Paul Roy pour la recherche dans ce dossier complexe et sur celle de M. Michel Monette pour la rédaction.

Le CERD continuera en 2004-2005 son travail habituel d'évaluation du matériel soumis, et s'attend à cet égard à commencer à recevoir le matériel destiné au premier cycle du secondaire et élaboré dans l'esprit de la réforme. Le CERD finalisera également l'avis sur le matériel didactique numérique qu'il a entamé en 2003-2004. Les membres pensent par ailleurs porter un regard plus attentif sur la question de l'expérimentation qui est faite du nouveau matériel dans les écoles. Diverses interrogations d'ordre pédagogique, administratif ou même légal sont liées à ce dossier et le CERD, qui s'en préoccupe depuis plusieurs années, croit qu'il est maintenant temps de formuler quelques propositions à l'attention du ministre à cet égard.

En terminant, je souhaite souligner l'implication et la participation de chacun des membres du CERD ainsi que la collaboration étroite et soutenue du Bureau d'approbation du matériel didactique, par l'intermédiaire de son coordonnateur, M. Gilles Allen. Je remercie enfin les membres qui ont terminé leur mandat au cours de l'année et qui nous ont quitté. Le CERD leur est redevable d'un engagement généreux et d'une contribution inestimable.

Michel Aubé

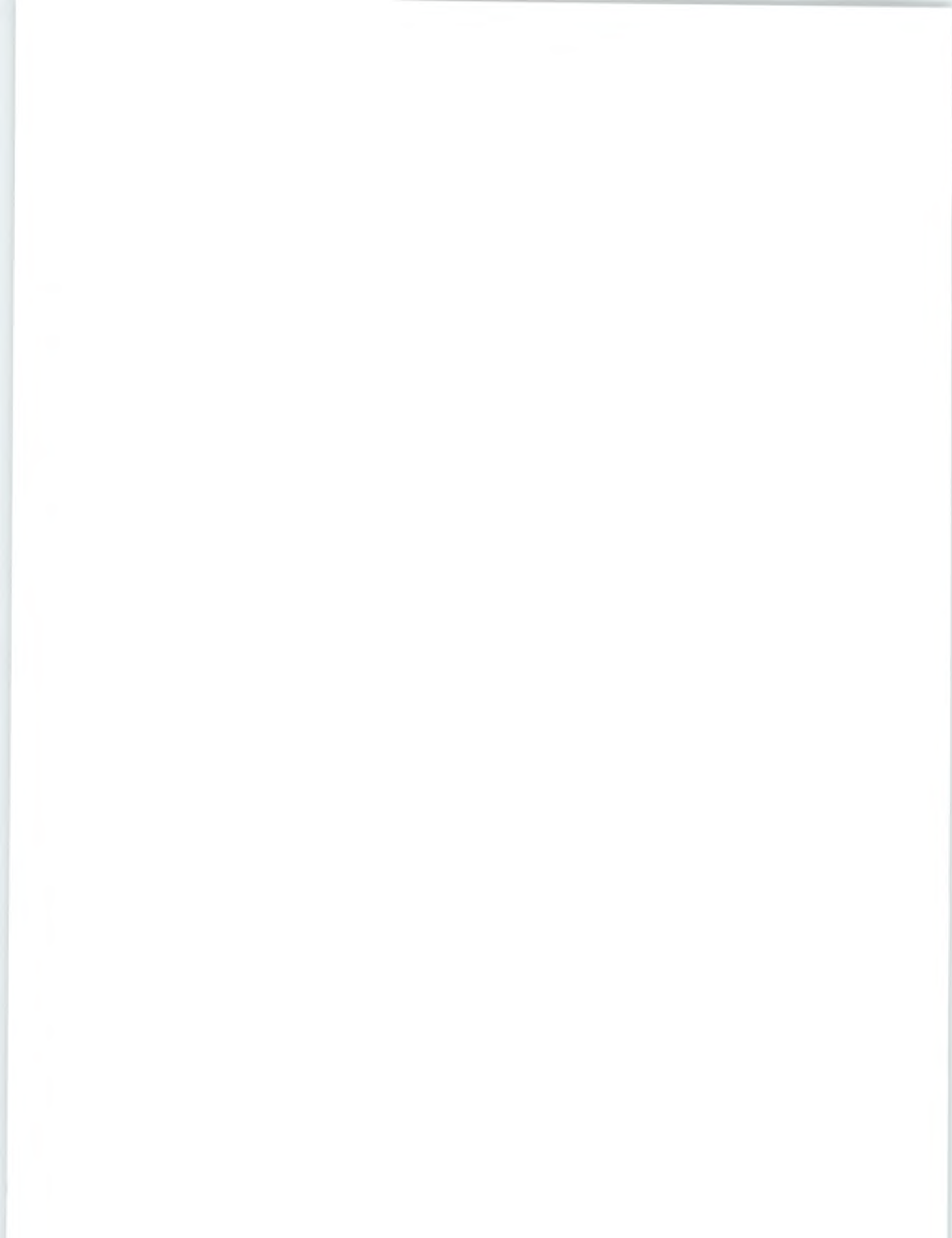
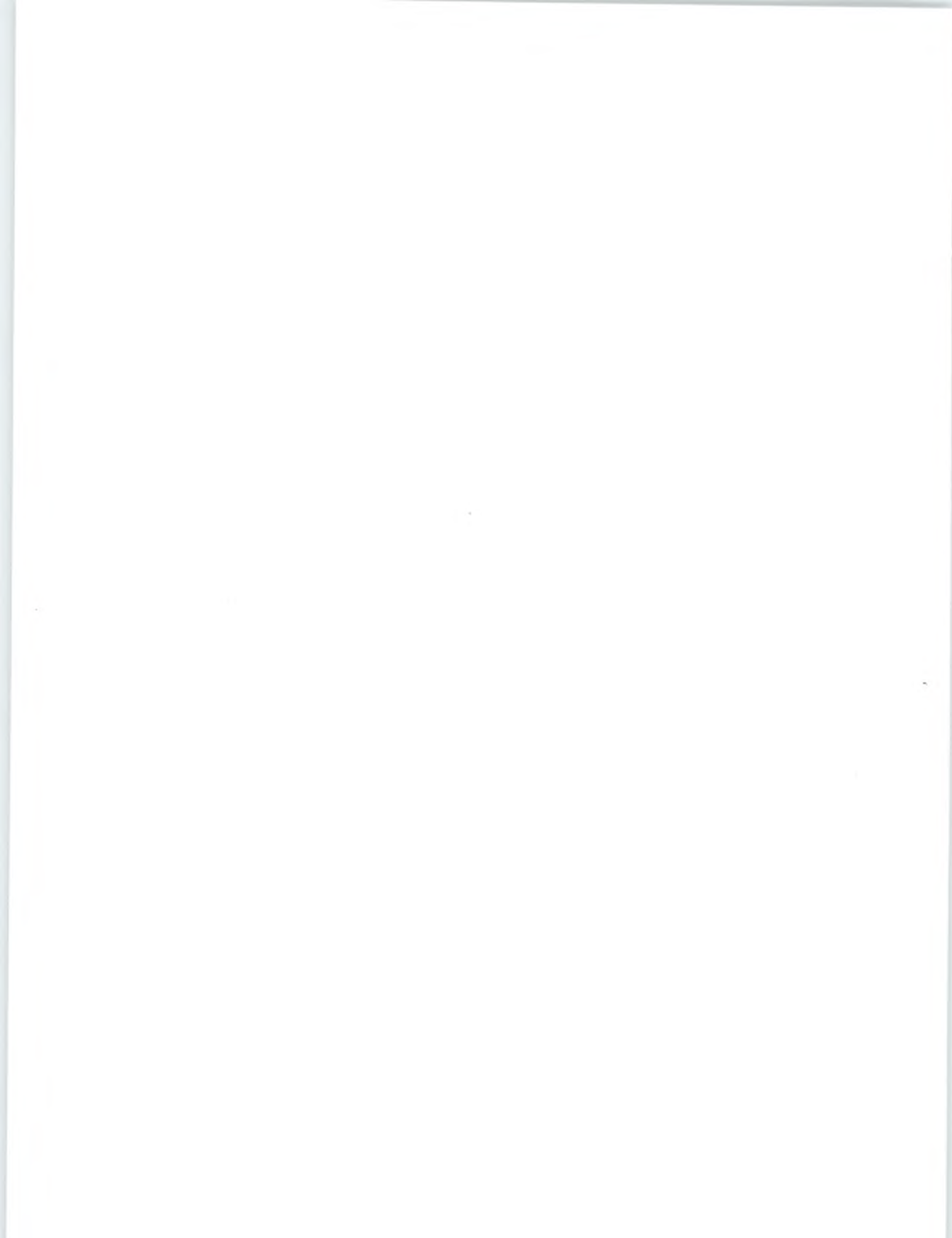


TABLE DES MATIÈRES

1	Activités du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2003-2004.....	1
1.1	Réunions	1
2	Matériel didactique de base et ouvrages de référence d'usage courant soumis à l'approbation du ministre	1
2.1	Définitions	1
2.2	Matériel analysé	3
3	Avis du Comité d'évaluation des ressources didactiques	5
4	Autres activités	5
5	Travaux à venir en 2004-2005	6
ANNEXE A	Composition et mandat du Comité d'évaluation des ressources didactiques	7
ANNEXE B	Liste des membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2003-2004.....	9



1 ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES EN 2003-2004

Conformément à l'article 427.27 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) présente au ministre son rapport annuel pour l'année scolaire qui a pris fin le 30 juin 2004.

1.1 RÉUNIONS

Durant cette année, les membres du CERD ont tenu dix réunions d'une journée et demie, quelques-unes se prolongeant sur deux jours. Lors de ces réunions, ils ont étudié différents dossiers, notamment la possibilité que le ministre approuve du matériel didactique numérique. Ils ont également examiné le matériel didactique de base et les ouvrages de référence d'usage courant soumis par les maisons d'édition afin d'en recommander ou non l'approbation au ministre.

2 MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE D'USAGE COURANT SOUMIS À L'APPROBATION DU MINISTRE

2.1 DÉFINITIONS

Comme la Loi sur l'instruction publique le lui permet, le ministre approuve les ouvrages indispensables à l'éducation préscolaire et à l'enseignement

primaire et secondaire, qui correspondent à ce qu'il est convenu d'appeler le « matériel didactique de base ». Ces ouvrages sont de deux types : les ensembles didactiques et les ouvrages de référence d'usage courant.

Ensembles didactiques

Les ensembles didactiques :

- sont expressément conçus pour les élèves du primaire et du secondaire;
- se composent d'au moins deux éléments qui forment un ensemble intégré : un manuel de l'élève et un guide d'enseignement. Pour le primaire, l'ensemble didactique est conçu par cycle, tandis que pour le secondaire, il est conçu par année d'études;
- contiennent les éléments nécessaires au développement des compétences et couvrent un programme d'études;
- peuvent comprendre d'autres éléments, notamment du matériel reproductible, informatisé ou de classe, mais ne comprennent jamais de matériel non durable.

Ouvrages de référence d'usage courant

Les ouvrages de référence, dont la fréquence d'utilisation en classe est en général élevée, sont aussi considérés comme du matériel didactique de base; il s'agit de dictionnaires usuels, de grammaires, d'atlas et de bibles.

2.2 MATÉRIEL ANALYSÉ

Au cours de l'année 2003-2004, dix-neuf ensembles didactiques et douze ouvrages de référence d'usage courant ont été soumis au CERD. Tous les ensembles didactiques, dont trois sont multidisciplinaires, sont destinés au primaire. Parmi les ouvrages de référence d'usage courant, on compte quatre dictionnaires, cinq grammaires et trois bibles.

Sur les dix-neuf ensembles didactiques de base soumis, la presque totalité des ensembles, soit dix-huit, ont été recommandés sous réserve de modifications obligatoires et un ensemble n'a pas été recommandé à l'approbation.

Quant aux ouvrages de référence d'usage courant, une des cinq grammaires étudiées a été recommandée pour approbation, trois ont été recommandées à la condition que les éditeurs y apportent certaines modifications obligatoires, et la dernière n'a pas reçu de recommandation pour approbation. Pour ce qui est des quatre dictionnaires soumis au CERD, deux d'entre eux ont reçu une recommandation positive, un ouvrage n'a pas été recommandé à l'approbation du ministre et le quatrième a été recommandé sous réserve de modifications obligatoires. En ce qui concerne les trois bibles, l'une d'elles a reçu une recommandation favorable pour l'approbation du ministre tandis que, pour les deux autres, il a été recommandé que l'éditeur y apporte des modifications obligatoires avant de recevoir l'approbation ministérielle.

Voici la liste du matériel didactique pour lequel le CERD a formulé des recommandations positives ou négatives au ministre de l'Éducation :

- un en enseignement moral et religieux catholique, 1^{er} cycle du primaire;
- un en français, langue d'enseignement, 2^e cycle du primaire;
- un en mathématique, 2^e cycle du primaire;
- deux en géographie, histoire et éducation à la citoyenneté, 2^e cycle du primaire;
- un en enseignement moral, 2^e cycle du primaire;
- un en science et technologie, 2^e cycle du primaire;
- un multidisciplinaire, 2^e cycle du primaire (français, langue d'enseignement; science et technologie; géographie, histoire et éducation à la citoyenneté);
- un multidisciplinaire, 2^e cycle du primaire (mathématique et science et technologie);
- trois en français, langue d'enseignement, 3^e cycle du primaire;
- deux en anglais, langue seconde, 3^e cycle du primaire;
- un en science et technologie, 3^e cycle du primaire;
- un en enseignement moral et religieux catholique, 3^e cycle du primaire;
- un en géographie, histoire et éducation à la citoyenneté, 3^e cycle du primaire;
- un en mathématique, 3^e cycle du primaire;
- un multidisciplinaire, 3^e cycle du primaire (français, langue d'enseignement; arts plastiques; art dramatique; science et technologie; géographie, histoire et éducation à la citoyenneté).

3 AVIS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

Au cours de la dernière année, le CERD a rédigé un rapport provisoire intitulé *Le matériel didactique numérique et l'approbation ministérielle*, qu'il a remis au ministre en juin dernier. Ce rapport sera suivi l'automne prochain d'un avis au ministre. Dans ce rapport, le CERD fait part de ses réflexions sur la place que les outils numériques sont appelés à occuper dans la conception du matériel didactique. Comme la complexité du dossier exigeait qu'on y accorde plus de temps mais que son importance commandait une certaine urgence, le CERD a crû utile de soumettre dès juin dernier les recommandations sur lesquelles les membres avaient déjà établi un certain consensus.

4 AUTRES ACTIVITÉS

Cette année, le président a été invité à participer au Colloque sur la collaboration recherche-intervention en réussite éducative (CTREQ), organisé avec la collaboration du CRIRES (Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire). Cet événement se tenait à Montréal, les 27 et 28 avril 2004. Le président y a fait une présentation lors d'une table ronde sur le thème « Le matériel didactique comme outil et aide à l'intervention dans l'esprit de la réforme ».

5 TRAVAUX À VENIR EN 2004-2005

Le CERD prévoit remettre au ministre, à l'automne 2005, son avis intitulé *Le matériel didactique numérique et l'approbation ministérielle*, qui détaillera les recommandations formulées dans le rapport provisoire et contiendra d'autres recommandations complémentaires.

Ces dernières années, les maisons d'édition, dans le cadre de l'implantation de la réforme au primaire, ont accentué l'expérimentation de nouveaux ensembles didactiques non approuvés dans les écoles du Québec. Les membres du CERD s'interrogeront sur cette expérimentation à très grande échelle au cours de la prochaine année. Ils amorceront également une réflexion sur le degré de compréhension des cadres scolaires et des enseignants quant à l'approbation du matériel didactique et sur des stratégies qui permettraient au milieu scolaire de mieux s'approprier le processus global d'approbation.

ANNEXE A**Composition et mandat du
Comité d'évaluation des ressources didactiques****Composition**

Le CERD est composé de treize membres, dont un président, nommés par le ministre :

- six membres exercent une fonction pédagogique dans un établissement francophone ou anglophone des secteurs public et privé;
- deux membres sont directrices d'une école primaire ou secondaire;
- deux membres sont des parents d'élèves fréquentant une école primaire ou secondaire;
- un membre représente une association d'éditeurs;
- un membre représente les commissions scolaires;
- un membre est spécialiste en technologie de l'éducation à l'université.

Mandat

Le Comité d'évaluation des ressources didactiques a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux ressources didactiques ainsi que le stipule l'article 477.10 de la Loi sur l'instruction publique :

« 477.10 Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux manuels scolaires, au matériel didactique ou aux catégories de matériel didactique.

Dans l'exercice de sa mission, le Comité recommande au ministre :

- 1° les critères d'approbation des ressources didactiques;
- 2° l'approbation des ressources didactiques.

« 477.11 Le Comité doit donner son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à l'évaluation, à l'approbation, à l'implantation et à la révision des ressources didactiques.

« 477.12 Le Comité peut :

- 1° saisir le ministre de toute question relative aux ressources didactiques;
- 2° solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes sur toute question relative à telle matière. »

ANNEXE B

Membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2003-2004

Président

Michel Aubé, professeur agrégé à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke

Membres exerçant une fonction pédagogique

Francine Lussier, enseignante à l'école secondaire Armand-Corbeil, de la Commission scolaire des Affluents

Nathalie Fortin, enseignante à l'école Saint-Joseph, de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Marie-France Levesque, enseignante à l'école Georges-Vanier, de la Commission scolaire de Montréal

Guy Lefrançois, directeur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, au Pensionnat des Sacrés-Coeurs

Johanne Werbiski, enseignante à l'école Selwyn House

Sharon Barker, enseignante de mathématique au secondaire à mi-temps et conseillère pédagogique au Québec High School, de la Commission scolaire Central Québec

Représentantes des directions d'école

Danielle Dubé, directrice de l'école Sainte-Hélène, de la Commission scolaire des Navigateurs

Daniel Guay, directeur de l'école secondaire Sacré-Cœur, de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Représentantes des parents

Élyse Simard, présidente du comité de parents de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Diane Miron, présidente de la Fédération des comités de parents de la province de Québec et commissaire-parent au conseil de la Commission scolaire des Patriotes

Représentant des commissions scolaires

François Lafortune, directeur des services éducatifs à la Commission scolaire des Hautes-Rivières

Représentant des éditeurs

Jean Canac-Marquis, président-directeur général de Mondia Éditeurs inc.

Représentant universitaire en technologie éducative ou en didactique

Michel Aubé, professeur agrégé au Département de pédagogie de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke

Personnel du CERD

Gilles Allen, secrétaire

Myriam Verreault, agente de secrétariat

www.meq.gouv.qc.ca